

# Le neveu du chef d'Etat congolais mis en examen à Paris

## Wilfrid Nguesso est accusé d'avoir détourné des millions de pétrodollars de fonds publics

**C'**est l'histoire d'un enfant de l'union entre les réseaux obscurs de la «Françafrique» et un dictateur corrompu d'Afrique centrale. Wilfrid Nguesso, 51 ans, a grandi dans un univers de basse politique, de corruption, de guerre civile meurtrière et de détournements de fonds publics. En tant qu'homme politique à la tête d'un microparti, il soutient son oncle, Denis Sassou-Nguesso, qui cumule plus de trente-deux années passées à la tête de l'Etat congolais et a été réélu en mars 2016 face à des opposants réprimés puis emprisonnés. Comme homme d'affaires, il est soupçonné par plusieurs juridictions d'avoir détourné des millions de pétrodollars. Comme homme d'Eglise, pasteur évangélique, il bénit ce système.

Mercredi 8 mars, à 15 heures, il s'est présenté au Palais de justice de Paris avant d'être mis en examen dans l'affaire dite des «biens mal acquis» (BMA). «Il a confiance dans son dossier et a voulu se défendre, car il a toujours eu une activité privée, dit l'un de ses conseillers, qui requiert l'anonymat. Et donc l'accusation de détournements de fonds publics lui semble inappropriée.»

Il n'a toutefois pas convaincu le juge Roger Le Loire. Wilfrid Nguesso a été mis en examen pour «blanchiment de fonds provenant du délit de détournements de fonds publics provenant de la société Socotram [Société congolaise de transports maritimes]», dont il est, depuis 2006, le président du conseil d'administration et directeur général. L'Etat congolais possède 45 % des parts de Socotram, le reste de l'actionariat étant détenu par un véhicule financier établi au Liechtenstein, WGN Trading and Shipping SA, dont «Willy» a été le bénéficiaire économique.

### Chèques de la Socotram

Cette société parapublique prélève des millions d'euros de taxes sur l'activité des navires marchands et les chargements de pétrole exportés de Pointe-Noire, la capitale économique du Congo-Brazzaville, où il est né. Ce que contestent ses avocats qui préféreraient parler de redevances. C'est une société de droit privé, a martelé devant le juge le patron de la Socotram, qui perçoit un salaire de 1,5 million d'euros par an.

Pas suffisant pour subvenir à

son train de vie sybarite. «Willy» a un faible pour les belles voitures : Porsche Panamera Turbo ou Cayenne Turbo, Aston Martin DB9, Jaguar XJ, Land Rover Sport V8 pour ses propres déplacements. De même que sa mère, Catherine Ignanga, qui a le choix entre une Rolls Royce Phantom, une Bentley GT Speed, une Porsche Panamera Turbo, une Mercedes Maybach et une Land Rover de luxe. Le tout payé par la Socotram, par ses véhicules financiers offshore dissimulés derrière des sociétés-écrans ou par une société chinoise de construction.

«La Socotram n'est pas une émanation de l'Etat congolais», a-t-il insisté, expliquant ne pas comprendre les griefs qui lui sont reprochés. Et d'ajouter : «Les redevances qu'elle perçoit font partie de son chiffre d'affaires.» Celui-ci s'élevait à 12 millions de dollars (11,1 millions d'euros) en 2001, selon les enquêteurs. Les chiffres ultérieurs ne sont pas connus.

Les investigations sur les «BMA», qui visent par ailleurs en France les chefs d'Etat de Guinée équatoriale, du Gabon, du Congo-Brazzaville et leurs entourages, ont passé au crible les avoirs de Wilfrid Nguesso.

Ses biens immobiliers sont identifiés : un appartement luxueux au pied de la Défense, acquis en 2000 par le chef d'Etat et son épouse ainsi qu'une jolie villa au Vésinet (Yvelines), qui fut la propriété du frère aîné du président dès 1983. Au début des années 2000, ces deux biens immobiliers passent entre les mains de «Willy» par le biais d'une cascade de sociétés offshore domiciliées au Bahamas ou au Luxembourg. Elles sont alimentées par des flux financiers venant directement de la Socotram et, avec d'autres sociétés détenues par des présumés prête-noms du chef de l'Etat, ont financé la rénovation de l'appar-

Lors d'une perquisition à son domicile, à Courbevoie (Hauts-de-Seine), les policiers retrouvent des éléments qui caractériseraient ce qu'ils qualifient d'«habillage juridique destiné à opacifier le système de blanchiment mis en place [pour] dissimuler l'origine des fonds (...) provenant de taxes étatiques ayant servi à la réalisation de travaux». Le 15 août 2016, Roger Le Loire et René Grouman ordonnent la saisie pénale de ces deux propriétés acquises et entretenues à grands frais, avec des fonds probablement issus du détournement de l'argent du pétrole congolais.

En même temps, ses circuits financiers et les comptes bancaires de la Socotram sont analysés. Ces derniers laissent apparaître de nombreux retraits en cash de centaines de milliers d'euros, pour Denis Sassou-Nguesso, pour d'autres membres du clan familial, pour des ministres ou pour lui-même. Interrogé par le juge sur ces opérations, «Willy» répond par le silence. Même réponse lorsqu'il est interrogé sur l'étendue de son parc automobile ou celui de sa mère acquis en partie avec des chèques de la Socotram.

Wilfrid Nguesso a tenté, en vain, de s'installer au Canada, où réside une partie de sa famille, pour s'exfiltrer des filets de la justice française. Sa demande formulée à l'ambassade du Canada à Paris en 2013 a été rejetée et, quatre ans plus tard, il se retrouve visé par une enquête canadienne pour blanchiment de millions de dollars probablement détournés.

En France, il est le premier membre de la famille présidentielle à être mis en examen dans ce dossier des biens mal acquis. D'autres proches du chef d'Etat, comme son fils, Denis-Christel Sassou-Nguesso, à qui l'on prête une ambition présidentielle, et ses amis pétroliers corrompus pourraient bien être les suivants. Les réseaux de la «Françafrique» qui couvriraient le «clan Sassou» sont déchiquetés. Seuls face à la justice, les maîtres du Congo-Brazzaville, où plus de la moitié de la population vit avec moins d'un dollar par jour, pourraient être amenés à se justifier des accusations de crimes économiques qui pèsent sur eux. Contacté par l'intermédiaire de son avocat, Wilfrid Nguesso n'a pas souhaité réagir. ■

SIMON PIEL  
ET JOAN TILOUINE

### «L'accusation de détournements de fonds publics lui semble inappropriée»

UN AVOCAT DE  
WILFRID NGUESSO

tement et de la villa à hauteur de 7 millions d'euros.